

Le p'tit Mesverois

Bulletin semestriel - Hiver 2016



Photo : M.-F. Arnoux

Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE - Tél. : 03 86 69 04 87
E-mail : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr - Site internet : www.mesves-sur-loire.fr



HORAIRES :

Lundi fermé

du mardi au vendredi :

7h00 / 13h00 et 16h00 / 19h30

Samedi :

8h00 / 12h30 - 16h00 / 19h30

Dimanche :

8h00 / 12h30

LIVRAISON À DOMICILE

33, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Tél. : 03 86 37 94 09



FROMAGERIE
EUROL DANET

0663331286
MESVES SUR LOIRE

entreprise, association, particulier,
passez commandes !
daneteric@orange.fr



AU P'TIT BLANC

Sandra

37 Rte d'Antibes
58400 MESVES SUR LOIRE
03.86.21.26.96

fermé le jeudi

Horaires d'ouverture :
lun au ven 6h30-13h / 16h30-20h
sam et dim 7h30 / 13h 17h-20h

BAR - TABAC - FDJ



BAR DE LA MAIRIE

BRASSERIE LE MIDI

SALADES,
ASSIETTE
DE CHARCUTERIE,
CROQUE MONSIEUR,
SANDWICHS,
FROMAGES,
DESSERTS,
ETC...

15, route d'Antibes
58400 MESVES SUR LOIRE
Tél. : 03 86 21 42 00
bardelamairie@hotmail.com



MOTEL RN7 LES BROUSSAILLES

A 77, Les Broussailles-58400 MESVES SUR LOIRE
Patricia MORAND
Tél : 03 86 69 03 39
site : www.motel-rn7.com mail : motel.lesbroussailles@wanadoo.fr



MESVES CREATION PVC

10 rue du Croix des Pierres
58400 Mesves sur Loire
Tél. 03 86 69 04 01
Fax : 03 86 69 04 85

Site : www.mesves-creation-pvc.fr
Mail : mickael.houard@wanadoo.fr

Entreprise générale du bâtiment

Maçonnerie - Plaques de plâtres - Carrelage - faïence
Terrassement - Couverture - Assainissement

Thibaut KROPFELD
03 86 3770 00
06 62 43 33 87



2 ter, rue des Sabtes - 58400 MESVES SUR LOIRE

Cochemé David

COUVERTURE - ZINGUERIE

Respect et Tradition



6, rue de Loire - 58400 Mesves sur Loire
Tél./Fax. : 03 86 70 38 12 - Port. : 06 64 25 55 50

Le mot **du Maire**

L'année 2017 sera une année très importante pour notre pays. Cela n'aura échappé à personne que des élections présidentielles auront lieu en avril ; quant aux élections législatives, elles se dérouleront en juin.

Nous comptabilisons 54 nouveaux électeurs et électrices sur la commune.

A cet effet, je vous précise que vous recevrez une nouvelle carte d'électeur.

Il faut que chacun fasse entendre sa voix et que des dispositions soient prises en cas d'absence.

L'abstention, c'est le fléau de notre démocratie.

Notre commune est désormais intégrée dans la nouvelle communauté de communes baptisée Loire Vignoble et Nohain.

C'est une page qui vient de se tourner. Nul doute que d'autres pages restent à écrire en commençant par une redistribution des rôles.

J'ai apporté tout mon soutien à Thierry Flandin, le président nouvellement élu. La tâche qui lui incombe nécessitera courage et ténacité pour arriver à rassembler et à unifier des territoires qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts économiques ou sociaux. Les compétences « eau, assainissement » seront exercées à titre obligatoire par la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, l'équipe municipale devra prendre en compte ce nouvel élément concernant notre projet assainissement.

Autre contrainte réglementaire : la loi Grenelle impose aux services dédiés de mesurer le rendement des réseaux d'eau potable, il doit atteindre 65 % en milieu rural.

Les travaux de recherche de fuites et les changements de compteurs effectués par les services techniques de la commune en 2015 et 2016 nous ont permis de nous rapprocher de ce taux, 0.66 cette année contre 0.52 en 2014, ce qui nous évite des pénalités de l'agence de l'eau.

Le mot **du Maire** (suite)

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, à propos de notre projet « salle polyvalente » et dans un souci de connaître vos souhaits ou vos suggestions, un questionnaire est joint à ce numéro du P'tit Mesverois.

Vos réponses vont nous apporter sans aucun doute des éléments importants et nécessaires à la poursuite de ce projet.

Je vous remercie de votre participation.

En cette année 2017, nous commémorons le centenaire du Camp Américain.

A cette occasion, avec la participation de la commune de Bulcy, la pose d'une stèle dont l'emplacement reste à définir est envisagée. Plusieurs projets tels qu'une exposition ou une représentation théâtrale sont en cours de confirmation.

Concernant la sécurité dans le village, j'ai dépouillé les relevés des radars pédagogiques et 85 % des passages entrants ou sortants sont entre 0 km/h et 47 km/h. J'ai relevé quelques passages à 90 km/h. Ces données sont à la disposition des forces de l'ordre.

Comme prévu, l'enfouissement des réseaux va se poursuivre en ce début d'année à la sortie sud. Une nouvelle demande pour 2018 sera faite pour continuer cette politique d'enfouissement subventionnée à 50% par le SIEEEN.

La loi sur l'accessibilité nous oblige à l'aménagement des sanitaires de l'école et de la salle des fêtes.

Une enveloppe parlementaire de 6500 € vient de nous être attribuée pour ces travaux par Madame la Députée Martine Carrillon-Couvreur.

Je veux également souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui ont rejoint notre village en venant s'y installer cette année. Enfin, à tous, je souhaite une bonne et heureuse année 2017 et n'hésitez pas à venir prêter main forte à toutes nos associations qui animent notre village et qui le font vivre.

B. GILOT

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2016

Convocation du 6 octobre 2016

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - CHICON Slajdana - DEROUX Jean-Marc GUILLOT Michel JUNCHAT François - POIRIER Pascal - POITOU Arnaud - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.

Représentés : Mme GOUGRY Anne-Marie (pouvoir donné à M. POIRIER) - Mme LEFIEUX Isabelle (pouvoir donné à M. GILOT).

Absent excusé : M. PERRET Georges.

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel.

Début de séance : 18h30.

■ Fermeture de la mairie au public un après-midi par semaine

Afin d'améliorer la gestion administrative du secrétaire de mairie, le Maire propose la fermeture au public le mardi après-midi. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) valide cette proposition dont l'application prendra effet en novembre.

■ Avancement de M. Guillaumat Christophe

M. Guillaumat a été admis le 11 juillet 2016 à l'« examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe », pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts » et option « bûcheron, élagueur ». En conséquence, le Maire propose son inscription au tableau d'avancement qui sera ensuite soumis à la commission administrative paritaire du centre de gestion. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) valide cette proposition.

■ Virement de crédits

Une anomalie est apparue dans le budget primitif 2016 concernant le compte « 1641 – emprunts en euros », sous-budgété. Le Maire propose les ajustements suivants :

- Diminution du chapitre « 23 – immobilisations en cours » / opération « 121 – accessibilité école » (dont les travaux ne seront pas exécutés en 2016) pour un montant de 6 000 euros → nouveau montant budgété : 9 000 euros

- Augmentation du compte « 1641 – emprunts en euros » pour un montant de 6.000 euros → nouveau montant budgété : 31 773 euros

Après échange d'arguments, et délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) valide ce virement de crédits.

■ Etude assainissement

Le rapport d'étude a été reçu en mairie ce jour 21 octobre 2016. Il concerne le branchement de particuliers pour la première tranche, la station d'épuration, le transfert des effluents sous pression et les collecteurs gravitaires. Une réunion est prévue prochainement avec le cabinet d'études.

■ Salle polyvalente

Le 10 octobre dernier, une rencontre a eu lieu avec un architecte potentiel : visite sur le terrain et discussion en mairie. Une offre de service pour pré-étude de faisabilité et d'implantation est présentée par le Maire pour un montant de 2 560 euros HT. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) mandate le Maire pour donner suite à cette offre et prendre un nouveau rendez-vous avec l'architecte.

■ Association nivernaise « RN7 historique »

M. Schmitt a assisté le 18 octobre à une réunion de présentation de cette association et de ses objectifs. Des précisions restent à obtenir pour s'engager plus avant dans l'association.

■ Vidéo-surveillance aux points d'apport volontaire

Suite aux problèmes d'incivilité aux points d'apport volontaire, la commission des travaux propose la vidéo-surveillance (12 voix pour, 1 abstention). Le maire indique que sur information de la sous-préfecture, un dossier préalable doit être fourni en vue de son examen en commission préfectorale d'autorisation. Ce dossier est actuellement en cours de rédaction : « demande d'autorisation d'un système de vidéo protection ».

■ Participation citoyenne

Une réunion publique animée par la gendarmerie aura lieu le 4 novembre 2016 à la salle des fêtes. Seront exposés le rôle de chacun : Maire, résident, gendarmerie. Un appel à candidature sera fait pour devenir « référent citoyen ».

■ Association Red Dog et étang des Charmilles

L'association Red Dog a demandé par courrier du 16 août 2016 l'autorisation d'organiser les 14 et 15 janvier 2017 une « Hivernale Motos » (une centaine de motards) à l'étang des Charmilles. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) valide cette demande en précisant que la société de pêche « L'Ablette » sera contactée prochainement.

■ Contrats de location place Bourdier

Afin de faire vivre le cœur de village, des commerçants non sédentaires ainsi que le bar « Le P'tit Blanc » s'installent régulièrement place Bourdier pour leur activité, sous contrôle de la municipalité. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le Conseil Municipal (13 voix pour) confirme que les conditions d'occupation restent inchangées.

■ Questions diverses

- Voierie : après concertation de la réglementation et les conseils de Monsieur Clavier du bureau d'études de la ComCom « Loire et Vignoble », des ralentisseurs de type « coussin berlinois » seront installés rue des Ecoles (à l'approche de l'école) et inscrits au budget 2017

- Père Fouettard : suite à un courrier d'un riverain relatif aux risques de dégradation de sa façade et d'incendie de toitures, la mise à feu du Père Fouettard sera déplacée en direction de la Mairie

- Enveloppes pré-timbrées avec logo de la commune : le stock résiduel est faible ; un devis de La Poste a été reçu pour réapprovisionnement avant la hausse des tarifs postaux. Après discussion, le Conseil Municipal opte pour un réapprovisionnement de mille enveloppes pré-timbrées avec logo inchangé

- Sapins de Noël : après discussion, le Conseil Municipal mandate le Maire pour l'acquisition de vingt sapins de 70 cm, givrés

- Réfection de la toiture de l'église : suite aux devis reçus en mairie, une demande de subvention DETR est en cours de finalisation. Une première tranche de travaux pourrait avoir lieu en 2017. Un contact doit être pris également avec l'Evêché pour sa participation potentielle

- Le solde de la subvention DETR et de la Poste pour fin de travaux à l'agence postale communale devrait être perçu courant novembre (APC)

- La date pour l'inauguration officielle de l'APC reste à finaliser avec le représentant de La Poste

- Le Conseil Départemental réalise une enquête sur l'attractivité de la Nièvre auprès des élus

- Les travaux de rénovation interne de la mairie doivent commencer très prochainement

- La société organisatrice des feux d'artifice compense les « ratés » récents par une facturation à hauteur de 50% du montant initial.

- Stationnements gênants : des potelets vont être installés aux abords du commerce et devant l'église

Fin de séance : 20h30.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017

Convocation du 9 janvier 2017

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie. GUILLOT Michel - JUNCHAT François - POIRIER Pascal - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.

Représentée : Mme CHICON Slajdana (pouvoir donné à M. GILOT).

Absents excusés : Mme LEFIEUX Isabelle - MM. PERRET Georges - POITOU Arnaud.

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel.

Début de séance : 18h30.

■ Compte-rendu de l'étude d'assainissement

Sur invitation du Maire, M. Poillot (cabinet S.P.E.E.) commente et explicite son rapport de pré-étude daté du 20/10/2016. Le dimensionnement a été établi pour 480 EH (équivalent habitant, calculé par ratio du nombre d'habitants au dernier recensement). Une comparaison est faite entre deux solutions techniques : lits plantés de roseaux (coût estimatif : 700 k€) et lagunage (coût estimatif : 640 k€). Le Service Départemental de l'Eau 58 nous a nettement fait connaître sa préférence pour les roseaux, le procédé de lagunage n'étant plus usité dans la Nièvre depuis plusieurs années. Le principe de la solution lagunaire est à valider avec les services de police de l'eau, étant donné la proximité de la réserve naturelle et l'existence de Natura 2000. Pour poursuivre, le conseil municipal doit se prononcer sur le choix du système, puis déposer le dossier « loi sur l'eau » qui sera transmis à la DDT 58, en tenant compte des aspects financiers, environnementaux, écologiques.

■ Informations concernant la Communauté de Communes

Le Maire indique que lors de la réunion de la CCLVN (Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain) du 24/01/2017, les commissions de travail ont été constituées avec appel au volontariat ; B. Gilot s'est proposé pour la commission des travaux et M. Guillot pour la commission des infrastructures. Concernant les premières délibérations financières destinées à permettre la continuité des actions engagées par le passé, des divergences sont apparues sur certaines subventions apportées aux associations, et sur les compensations attribuées à certaines communes (prélevées sur les budgets des « petites communes »).

Le Maire rappelle également que la compétence « assainissement » sera – par la réglementation – attribuée à la CCLVN en 2020, avec le risque que les emprunts qui pourront avoir été engagés par la commune de Mesves ne soient pas repris par la CCLVN. En conséquence, et en continuité avec le point précédent, le conseil municipal unanime se prononce pour l'obtention d'éléments complémentaires pour le dossier d'assainissement et prendra sa décision de poursuivre ou abandonner le projet d'assainissement.

■ Proposition du SIEEEN pour un achat groupé d'énergie

Par courrier reçu en mairie, le SIEEEN propose aux communes d'adhérer au « groupement de commandes »

pour les énergies (gaz naturel, électricité) afin d'obtenir une réduction des dépenses.

Il est précisé que l'adhésion n'implique pas automatiquement le changement des contrats, qui ne seront adoptés qu'en cas de gain pour la commune. Après échange d'arguments, et délibération (11 voix pour, 1 voix contre), le Conseil Municipal mandate le Maire pour :

- Adhérer au « groupement de commandes » tel que décrit par le SIEEEN,
- Signer les contrats d'achat d'énergie qui seront proposés, uniquement dans le cas de gain financier pour la commune.

■ Rapport « Socotec »

Pour respecter la réglementation, la commune a fait réaliser par la Socotec (groupe spécialisé en matière d'inspection et mesure, d'assistance et conseil, de formation et de certification) un contrôle des bâtiments et installations communales. L'analyse du rapport fait apparaître quatre types de régularisations à apporter : Sécurité Incendie ; Mise en conformité électrique ; Sécurité Gaz ; Panneaux et tableaux d'information.

Certains de ces travaux seront réalisés par les services techniques.

Les coûts globalisés feront l'objet d'une opération spécifique dans le budget d'investissement 2017.

■ Projets 2017

En phase préparatoire à une prochaine réunion de la commission Travaux, et en vue de l'élaboration du budget 2017, le Maire demande à chaque conseiller d'indiquer les investissements qu'il (elle) propose pour l'année 2017. Le Maire indique les projets déjà identifiés : panneaux électoraux (quelques devis déjà reçus), remplacement des fenêtres du secrétariat de mairie (devis reçus), petits ameublements complémentaires (tels que rayonnages).

■ Commémoration 2017 du « camp américain »

Dans le cadre des actions coordonnées par le Comité Départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, la commune de Mesves-sur-Loire est fortement encouragée à proposer un programme (date, contenu) qui serait en partie subventionné en 2017. En liaison avec Bulcy et son Maire M. Homage, il est envisagé la pose d'une stèle commémorative (à un lieu restant à définir). Parmi les autres actions, sont évoquées : une représentation théâtrale sur la guerre 1914-1918, plusieurs expositions (cartes postales du camp, maquette, costumes militaires d'époque, délibérations municipales prises pendant la période 1914-1918). Différentes réunions prochaines permettront de finaliser ce projet.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017

(suite)

■ Enfouissement des réseaux

Le Maire indique que les travaux demandés en 2016 et qui vont être réalisés en 2017 coûteront (selon le devis estimatif du 12/01/2017 reçu du SIEEEN) 33.600 € TTC, dont 12.200 € TTC à charge de la commune ; cette somme sera inscrite au budget 2017.

Pour la tranche de travaux 2018, la demande de travaux doit être adressée au SIEEEN dès maintenant. Le Maire propose de poursuivre sur la RD 907 jusqu'au carrefour avec la rue du Cros des Pierres.

Après échange d'arguments, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal mandate le Maire pour proposer au SIEEEN la tranche de travaux 2018.

■ Matériel informatique de l'école : retour sur son utilité

M. Charpy a présenté au Maire et aux adjoints les différentes fonctions du matériel installé fin 2016, lors d'une séance de classe spécialement conçue pour la circonstance. Selon les propos mêmes de M. Charpy, « *ce matériel permet de travailler collectivement avec les différents logiciels (...) déjà utilisés par l'école ; [c'est] un excellent support d'enseignement.* ».

■ Questions diverses

→ **Travaux mairie** : le Maire indique que les derniers travaux 2016 de rénovation de la salle du conseil ont entraîné un dépassement de montant du poste d'investissement prévu de 1.200 €. Après échange d'arguments, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide par anticipation l'inscription de la somme de 1.200 € au budget 2017.

→ **PMR salle des fêtes** : Madame la députée Carrillon-Couvreur nous a fait part de l'attribution sur sa réserve parlementaire de la somme de 6.500 €. Après explications, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide l'inscription de ce montant au budget 2017.

→ **Budget CCAS** : à la suite du décalage de facturation du colis de Noël 2015, le budget 2016 n'a pas permis d'honorer le règlement des colis de Noël 2016 sur le budget CCAS 2016. Après explication et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide l'augmentation de la ligne de crédit 60623 pour un montant de 350 €.

→ **Don de l'association « Red Dog »** : cette association a adressé à la commune un chèque de 100 € en gratitude du prêt qui lui a été fait de l'étang à l'occasion de sa concentration « Hivernale Motos » des 14 et 15 janvier 2017. Après délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide par anticipation ce don pour l'inscrire au budget 2017, et faire procéder à l'encaissement du chèque.

→ **Salle polyvalente** : le Maire demande à l'équipe municipale de finaliser le questionnaire qui sera adressé aux habitants de la commune. Ce questionnaire sera joint au prochain bulletin « Le P'tit Mesverois ».

→ **Recherche de fuites d'eau** : au titre de la dernière année de la convention passée avec le Conseil Départemental pour la recherche de fuites d'eau dans le réseau d'alimentation, le Maire a fait procéder à un contrôle le 02/01/2017. Il en ressort qu'aucune fuite n'a été localisée. Par ailleurs, il ressort également que le taux de rendement primaire est de 66,7%, le meilleur depuis 2009. Pour mémoire, le rendement primaire s'obtient par le ratio « volume facturé / volume acheté » ; la différence s'explique par la consommation propre de la commune (non facturée) et les éventuelles fuites. Il sera envisagé en 2017 l'installation de compteurs complémentaires (par tronçons et/ou lieux d'utilisation communaux) et le remplacement de certains compteurs particuliers.

→ **Conflit de voisinage sur le chemin d'exploitation n° 26** : à la suite d'une plainte collective de plusieurs riverains reçue en mairie, la médiatrice départementale a organisé une rencontre en présence du Maire et des parties en conflit ; des éléments notariaux complémentaires sont attendus très prochainement. Le Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les explications et informations nécessaires, et après délibération unanime (12 voix pour), donne mandat au Maire pour donner toute suite possible juridiquement au traitement adéquat pour la résolution de ce conflit de voisinage.

→ **Subventions pour l'APC** : le dossier instruit par La Poste a été validé en première instance ; la confirmation définitive doit nous être transmise prochainement, ainsi que la réponse pour le solde de la subvention DETR.

→ **Location de l'étang des Charmilles** : lors de son assemblée générale du 20/01/2017, la société de pêche « L'Ablette » a confirmé vouloir reconduire le bail de location pour les années à venir, et de fait démenti les rumeurs contradictoires. Une action pédagogique d'initiation et de découverte est envisagée avec l'école de Mesves.

→ **Haies non taillées** : une haie non taillée gêne le stationnement et la circulation des véhicules rue des Charmilles ; une mise en demeure sera adressée par le Maire pour mise en conformité de la haie sur le domaine public.

→ **Course cycliste annuelle** : le Grand Prix de la Nièvre sera organisé par la municipalité et la FFC (Fédération Française de Cyclisme), il aura lieu le 8 mai 2017.

→ **Calendrier des manifestations (hors associations)** : certaines dates restant à confirmer avec les intervenants, le calendrier sera diffusé dans « Le P'tit Mesverois » et sera prochainement en ligne sur le site internet de la commune.

Fin de séance : 22h00.

Vœux de la Municipalité



Samedi 14 janvier, Monsieur le Maire a présenté à l'ensemble des habitants de la commune, les vœux de la municipalité.

Entouré des conseillers municipaux, Monsieur Gilot a fait état du bilan des investissements et informé sur les projets à venir.

Notre commune va bien. Elle est toujours aussi dynamique !

Monsieur le Maire, qui a poursuivi son allocution par un message orienté sur la citoyenneté et les élections à venir, a permis à Monsieur GORCE, Sénateur, qui nous a fait l'honneur de sa présence, de poursuivre sur le même thème ainsi que sur la solidarité des collectivités locales entre elles, au plus près du terrain, au plus près des habitants, alors qu'à une autre échelle, des fusions se réalisent, notamment au niveau des communautés de communes et des régions.

L'assemblée s'est ensuite réunie autour de la traditionnelle galette.

11 novembre 2016 : hommage

Un devoir de mémoire respecté à Mesves-sur-Loire.

Notre commune met un point d'honneur à respecter le devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont permis, par leur bravoure et leur courage, à faire de nous des femmes et des hommes libres, à construire la Paix.

Près de quarante personnes ont rejoint le cortège qui a rendu hommage à « nos morts pour la France ». Des femmes, des hommes, des enfants : une représentation intergénérationnelle de la population du village. La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur offert en salle des fêtes.

Le 11 novembre... référence au 11 novembre 1918 à 5h15 où les canons se sont tus... mais malheureusement pas pour l'éternité. D'autres guerres, d'autres conflits, d'autres morts, d'autres blessés, des familles dévastées... des attentats.

Le 11 novembre, ce n'est pas seulement la commémoration de la fin de la « Grande Guerre », c'est aussi le jour symbolique qui rappelle que l'Europe et le Monde ne se construisent ni sans douleurs ni sans heurts. Maintenons ce devoir de mémoire et rappelons-nous que la Paix est fragile.

C'est le sens de l'intervention de Monsieur Le Gallou en appui au discours qu'il a prononcé pour le compte des anciens combattants.

Cela rejoint également l'intervention de Monsieur le Maire. La Paix, cette chose si merveilleuse et si fragile que beaucoup trop de dirigeants narcissiques et mégalomanes, de par le Monde, malmènent pour asseoir leur autoritarisme par soif de pouvoir ; et chacun sait qu'entre la soif de pouvoir et la soif de sang... le pas est vite franchi.



Référént citoyen

Le 4 novembre, le Lieutenant de gendarmerie OPSOMMER est venu présenter, lors d'une conférence qui s'est vite animée en débat, « l'état des lieux » de la délinquance et en particulier des cambriolages sur la Nièvre mais plus précisément sur notre canton et notre commune.

Si Mesves n'est pas impactée par un nombre important de « méfaits », il faut penser à préserver au mieux la qualité de vie dans notre commune et cela passe évidemment par un contact étroit entre la commune et les autorités mais cela peut également passer par un contact suivi et encadré entre les autorités et les citoyens.

C'est la raison pour laquelle est mis en place dans notre département, et de nombreuses communes voisines commencent à y adhérer, un protocole « référents citoyens ».

Les référents citoyens : qui sont-ils ? Des volontaires, bénévoles, à la retraite ou en activité, soucieux du bien-être de leur quartier, qui acceptent d'informer la gendarmerie (17) sur des événements ou des situations « anormales » (rôdeurs, véhicule qui tourne dans le quartier, suspicion de repérage de sites sensibles tels que maison fermée pour cause de congés...) et qui entretiennent des relations avec le voisinage.

Ces personnes seront formées par la gendarmerie et bénéficieront d'un suivi de relations avec les autorités.

Il ne s'agit pas de se substituer aux autorités chargées de la sécurité mais d'apporter une contribution afin de lutter contre les méfaits et en particulier les cambriolages.

Jadis, les autorités étaient au plus près du terrain. Mais la baisse d'effectifs dans leurs contingents contraint les gendarmes à solliciter les communes et les villageois dans le but d'identifier des situations anormales et suspectes.

Par exemple, récemment : Un véhicule rôdant dans une commune voisine a été signalé. Son immatriculation a été confiée aux autorités. Les occupants étaient des voleurs qui ont été appréhendés le même jour dans une autre commune.

Dans notre commune, une distribution de nougats au profit de la course cycliste avait été rapidement dénoncée auprès de la gendarmerie. Il s'agissait d'escrocs.



Pour info : les communes qui ont adopté ce protocole se sont vues apposer le panneau « protection voisins vigilants » à leurs entrées. Avec peu de recul, on peut pourtant constater la baisse de méfaits dans ces endroits.

Alors... les référents citoyens feraient-ils fuir les voleurs ?

Nous en sommes convaincus.

Si vous êtes intéressé(e) pour assumer cette mission, contactez Monsieur le Maire.

Vous serez reçu par le représentant du Préfet de la Nièvre et le Lieutenant OPSOMMER.

Des produits qui nous empoisonnent à l'entretien raisonné



En application de la nouvelle législation, Monsieur le Maire nous a informés de la disparition des produits phytosanitaires dans le traitement des espaces verts et des jardins, dans la commune, comme dans toutes les collectivités locales. La dangerosité de certains éléments composant ces produits n'est plus à démontrer : baisse de la population de certaines espèces animales, en particulier des abeilles, mais aussi conséquences sur la santé des hommes. Certaines maladies sont étroitement liées au contact avec des produits d'entretien, des pesticides...

La disparition de ces produits n'est pas synonyme, pour autant, d'abandon de l'entretien des espaces. Notre commune demeure propre. Le travail de l'équipe technique est d'ailleurs à saluer.

Bien qu'étant en route pour le « Zéro phyto », notre village ne concourt pas, pour l'instant, pour l'obtention d'un label. Depuis de nombreuses années, la municipalité encourage les efforts effectués pour embellir ou nettoyer la nature qui couvre une grande partie de notre commune et ses environs. Citons par exemple les bords de Loire, la mare, de gros travaux de nettoyage entrepris avec l'aide de différents partenaires : les habitants de la commune, les randonneurs, la réserve naturelle, les pêcheurs et chasseurs, le berger et son troupeau de moutons...

Aujourd'hui, avec la disparition des produits phytosanitaires, c'est une autre culture qui se met en place, d'autres façons de faire... dans le cadre de la transition énergétique et la protection de l'environnement. Il s'agit donc de protéger la nature et de continuer à entretenir le village autrement.

Par exemple, l'équipe technique a mis en place le fauchage raisonné pour protéger la faune tout en fauchant les abords, les chemins... Si les pesticides ont des conséquences évidentes sur la disparition des abeilles, le fauchage raisonné permet d'entretenir les accotements, pour la sécurité routière notamment, et maintient la flore où butinent nombre d'espèces d'insectes, papillons, abeilles etc...

Un village propre, entretenu, mais soucieux de la protection animale, si importante pour l'équilibre de notre commune. Avec le fauchage raisonné, c'est aussi un gain de temps et de carburant !

On a tout à y gagner.

Une nouvelle communauté de communes

Au 1^{er} janvier 2017, les trois communautés de communes (En Donziais, Loire et Nohain, Loire et Vignoble) fusionnent pour former une nouvelle intercommunalité : la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, dont le siège se situera à Cosne-Cours-sur-Loire (4, place Georges Clemenceau). Le Président et les vice-Présidents ont été élus lors du premier Conseil communautaire, qui a réuni les 55 nouveaux délégués, le mardi 10 janvier.

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN QUELQUES CHIFFRES...

30 communes, 27 000 habitants, 72 km² de superficie, 5 zones d'activités économiques, 55 délégués communautaires et 140 agents.

LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans les intercommunalités, **les compétences sont classifiées en trois catégories** : **obligatoires** (aménagement, économie, déchets, milieux aquatiques et inondation, aire d'accueil des gens du voyage, assainissement, eau) (selon la loi NOTRe), **optionnelles** (action sociale, voirie, sport et culture, etc.) **et facultatives**.

Ainsi, chaque Communauté de communes a pu définir ses propres compétences, et il apparaît à des points communs et des différences entre les trois territoires.

Avec la fusion, la Loi prévoit une période transition pour permettre un exercice différencié des compétences, et ainsi assurer la continuité des services rendus aux habitants sur chaque territoire. Cette période de transition a une limite légale, puisque le futur Conseil communautaire disposera d'un délai d'un an (*fin 2017*) pour se prononcer sur le devenir des compétences optionnelles et d'un délai de deux ans (*fin 2018*) pour les compétences facultatives.



Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain

Amélioration de l'habitat (Permanences)

Le CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) propose en collaboration avec le Conseil Départemental de la Nièvre, des aides financières pour l'amélioration de l'habitat. Ces aides (PIG, Fonds de lutte contre la précarité énergétique, Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie) sont disponibles sous conditions de ressources.

Pour plus d'information, le CDHU tiendra des **PERMANENCES** au cours de l'année 2017 **au siège de la CCLVN** (4, place Georges Clemenceau à Cosne-Cours-sur-Loire) les :

Mercredi 11 janvier de 9h à 12h

Mercredi 15 février de 9h à 12h

Mercredi 8 mars de 9h à 12h

Mercredi 5 avril de 9h à 12h

Mercredi 10 mai de 9h à 12h

Mercredi 14 juin de 9h à 12h



CDHU - Agence de la Nièvre
5, bd Saint Exupéry
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 36 01 51
accueil58@cdhu.fr



Communauté de Communes
Loire Vignobles et Nohain
4, place Georges Clemenceau - BP 70
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 28 92 92
contact@ccln.fr www.ccln.fr

Pic de pollution atmosphérique - Arrêté préfectoral n° 47

Depuis le 1^{er} janvier 2017, des mesures s'appliquent à la totalité du département de la Nièvre.

Les mesures suivantes sont automatiquement mises en oeuvre :

- **Lorsqu'il n'est pas utilisé comme chauffage principal**, l'utilisation du bois et ses dérivés comme chauffage d'appoint ou d'agrément dans tous les logements est interdit,
- la vitesse maximale autorisée est abaissée à 20 km/h sur les axes autoroutiers du département,
- obligations pour les installations classées pour la protection de l'environnement : contrôle du bon fonctionnement des installations de filtration et report des opérations de maintenance émettrices de particules fines,
- interdiction totale du brûlage des déchets verts à l'air libre : suspension des éventuelles dérogations pour raisons phytosanitaires ou agronomiques.
- l'écobuage et brûlage à l'air libre de sous-produits agricoles (chaume, paille...) sont interdits.

Ces présentes mesures seront automatiquement levées dès que le niveau d'alerte sera levé.

Pour tout renseignement : www.atmosfair-bourgogne.org

Permanences Association Trajectoires



**LES PERMANENCES DE L'ASSOCIATION TRAJECTOIRES
REPRENDRONT LE JEUDI 6 AVRIL 2017 DE 10H À 12H.**

*Vous pouvez nous rejoindre à nos bureaux de La Charité-sur-Loire - Tél. : 03 86 69 68 55
ou de Cosne-Cours-sur-Loire - Tél. : 03 86 26 92 44 du lundi au vendredi (matin).*

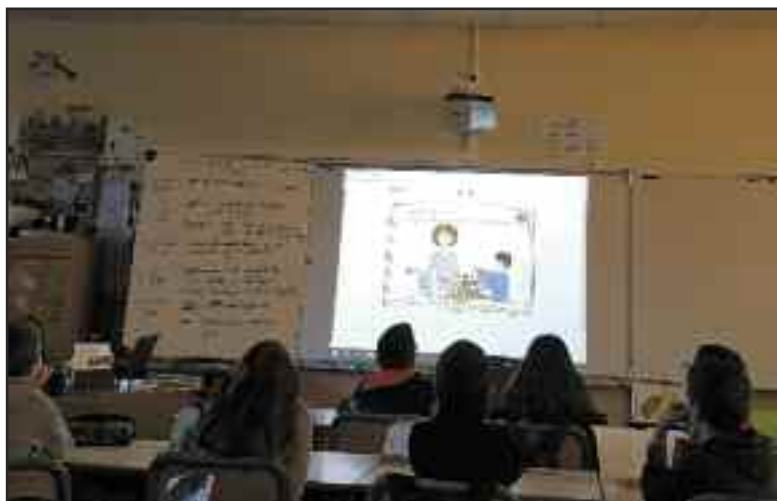
Passage piste d'éducation routière



Dans le cadre de sa campagne d'éducation routière 2017 en faveur des jeunes, l'association Prévention Routière met en oeuvre, comme chaque année, sa piste mobile animée par un gendarme intervenant en éducation routière.

Elle s'est rendue à Mesves le **JEUDI 2 FÉVRIER 2017** au bénéfice des CM2 et CM1 de l'école primaire (théorie le matin et sortie sur route l'après-midi).

Un vidéoprojecteur interactif



La municipalité a doté l'école d'un vidéoprojecteur interactif dont les différentes fonctions ont été présentées à Mrs Gilot, Guillot et Schmitt lors d'une séance de classe spécialement conçue pour la circonstance.

Les élus ont pu assister à un cours d'anglais construit autour de l'écoute d'une vidéo en ligne. Le travail de compréhension était suivi d'un exercice d'application consistant à déplacer des étiquettes à l'aide d'un stylo électronique. La surface émaillée du tableau blanc devient ainsi un écran d'ordinateur et le stylo remplit l'office de souris.

Tout document multimédia est donc facilement partagé avec la classe, cartes, vidéos, et reproductions d'œuvres d'art illustrent les cours en les rendant attractifs.

Ce matériel permet de travailler collectivement avec les différents logiciels de français ou mathématique déjà utilisés par l'école. Tout document devient projetable et il est possible d'effectuer des travaux avec les marqueurs pour tableau blanc. Ce matériel s'avère un excellent support d'enseignement qui ne peut que profiter aux élèves sans toutefois les dispenser de l'écriture qui demeure une composante incontournable de la vie d'écolier !

MESVES-SUR-LOIRE

8 AVRIL 2017 À 17H DANS L'ÉGLISE

**Concert de printemps
organisé par Mesves Anim'**

BACH S'INVITE À MESVES

ENTRÉE :

Adultes : 5 €

Enfants de + de 10 ans : 3 €



Dans le cadre des concerts de Printemps que l'association Mesves'Anim vous propose depuis l'an dernier, le 8 avril 2017 nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir l'œuvre intemporelle, et immortalisée par Mstislav Rostropovitch devant le mur de Berlin il y a 25 ans : les suites de Bach.

Sous les archets de Yuriko KASE (violon soliste) et Sébastien GIACOMI (violoncelle et chef d'orchestre), nous vous proposons :

- en première partie du concert l'intégralité de la 2^{ème} suite de Bach pour violoncelle et la chaconne pour violon jouée par Yuriko KASE.

L'on a dit de Bach qu'il était un Dieu et la chaconne un des plus beaux versets de son évangile pour violon,

- en deuxième partie, le double concerto pour 2 violons de Bach (BWV 1043*) joué par l'orchestre « Fleur de Lis »

Le Concerto pour 2 violons en ré mineur (BWV 1043), aussi connu sous le nom de Double concerto pour violon, est un des meilleurs exemples des œuvres de la fin de la période baroque. Bach l'a composé entre 1717 et 1723 alors qu'il est maître de chapelle à Köthen (Anhalt).

Site de l'orchestre : <http://www.associationfleurdelis.fr/ecole.html>

* Bach-Werke-Verzeichnis (Catalogue des œuvres de Bach)



FERMETURE POUR CONGÉS DE VOTRE PROXIMARCHÉ

du 13 février au 19 février 2017.

Réouverture le 21 février à 7h00.

Grand Prix Départemental Cycliste de la Nièvre 2017



*Le Grand Prix Départemental
Cycliste de la Nièvre 2017, aura lieu
à Mesves-sur-Loire, le 8 mai 2017.*

Plus de renseignements dans la lettre d'infos du 2^e trimestre 2017.

Etat civil (4^e trimestre 2016)

NAISSANCE : DAIN Mahé, le 24 octobre 2016 à Cosne

DÉCÈS et Inhumations : TRÉCHOT Léopold, 54 ans,

le 28 octobre à Nevers - LEGAY Daniel, 80 ans,

le 27 novembre à La Charité-sur-Loire -

PATRIARCA Monique, 73 ans, le 28 novembre

à La Charité-sur-Loire - BRIE Serge, 88 ans, le 2 décembre

à Nevers - MARGAILLAN Léone, 93 ans, le 9 décembre

à Cosne-sur-Loire - FÈVRE Denise, 95 ans, le 20 décembre

à La Charité-sur-Loire.

MARIAGE : HICK Laurent et DOUCHIN Stéphanie,

le 24 décembre 2016 à Mesves.

Noël des aînés

*Le 11 décembre 2016, le repas des aînés s'est déroulé dans une bonne ambiance
au Restaurant « Le Relais de Pouilly ».*

26 convives ont pu apprécier le repas composé de :



*Kir au Pouilly
et ses mises en bouches*

*Mousseline de saumon
ou*

Galantine de volaille,

*Suprême de poulet fermier
roulé aux champignons sauce bourguignonne
et poêlée forestière*

ou

*Filet de cabillaud rôti sur peau
accompagné de son beurre d'herbes
et de sa mousseline de petits pois*

Trilogie de fromages sur son lit de salade

Assiette gourmande.

*45 colis alimentaires et 8 corbeilles composées de produits de beauté ont été distribués
par les conseillers municipaux aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes au repas.*

Un grand merci à toute l'équipe du Relais de Pouilly.

Noël des enfants

Le 3 décembre à la salle des fêtes, enfants et parents ont répondu en nombre à l'invitation de la municipalité qui leur a offert un spectacle avec Philippe Boutal, ventriloque, bruiteur, imitateur. Filipo, accompagné de ses marionnettes Arturo le corbeau, Hartchy le guitariste, Jacquot le perroquet, et Titou le chien trompettiste a enthousiasmé petits et grands, jusqu'à l'arrivée du Père Noël qui a distribué des friandises. Un goûter très joyeux a conclu l'après-midi.



16^{ème} Village de Noël

Le 18 décembre 2016, bravant l'humidité et la fraîcheur, notre village de Noël a connu le succès légendaire qu'on lui connaît depuis 16 ans maintenant.

Le Père Noël a d'ailleurs félicité le public pour la qualité de l'accueil qui lui a été réservé.

Un village de Noël avec ses commerces, le Père Noël et ses lutins, sa crèche, des balades à Poney et vous, public généreux, jeunes et moins jeunes, qui avez profité de cet événement pour déambuler entre les bancs des artisans, sous les chalets ou les tentes, dans les parfums des produits gastronomiques ou découvrant la féerie de la bourse aux jouets. Quel succès, quelle ambiance !

Et puis ce bon sang de Père Fouettard, qui s'est volatilisé dans un magnifique spectacle pyrotechnique ; bien fait pour lui !

La réussite de cette fête nous la devons à vous tous, mais aussi à tous les bénévoles sans lesquels ce moment ne pourrait connaître un tel succès, ainsi qu'à nos amis du comité des fêtes pour la logistique et le repas. Cette année, une copieuse choucroute a été servie aux gourmands et aux gourmets qui ont pu se réchauffer sous la tente de la restauration, autour d'une table conviviale et joyeuse.

A l'année prochaine et d'ici là, toute l'équipe des bénévoles du Village de Noël vous souhaite une bonne année, une bonne santé en évitant les virus très offensifs que cette période hivernale nous apporte !

Comme chaque année, le fruit de la vente des jouets sera reversé aux écoles du regroupement pédagogique.



ASCM « Les Mille Pattes »



**Le président,
les membres du bureau de l'ASCM
« Les Mille Pattes » présentent
à tous les Mesverois et Mesverois
leurs meilleurs vœux de bonheur
et de santé pour 2017.**

En parlant de santé, que ce soit physique ou cérébrale, nous vous invitons à venir grossir les rangs de l'association dans les trois activités proposées, à savoir randonnée pédestre, gymnastique et scrabble en duplicate.

Le bilan du premier semestre donne satisfaction.

Toutefois la participation à l'activité gymnastique mériterait d'être plus effective, d'autant que les cours sont dispensés par des animateurs compétents de l'ADESS 58 et toujours dans une ambiance conviviale.

N'HÉSITEZ PAS À VENIR NOUS REJOINDRE !

LA GYM « DOUCE » :

le mardi de 17h15 à 18h15

et le jeudi de 17h30 à 18h30

LA GYM « TONIC » :

le mardi de 18h30 à 19h30

et le jeudi de 19h00 à 20h00

☐ **Randonnée pédestre** : Le premier dimanche de chaque mois. Chaque randonnée est annoncée par voie d'affichage et de presse.

☐ **Scrabble en duplicate** : Pour le second semestre les séances sont programmées les :

**25 janvier, 8 février, 8 mars, 22 mars,
12 avril, 10 mai, 14 juin et 28 juin 2017.**

Festivités : Un concours de belote est envisagé le dimanche 2 avril 2017 à 14 heures à la salle des fêtes de Mesves-sur-Loire. Des précisions seront données en temps opportun.

Merci à tous et encore bonne et heureuse année.

Le président, Gérard Magré

Société de Chasse « Le Faisan »

La société de chasse présente ses vœux de bonheur ainsi qu'une très bonne santé à tous les habitants de Mesves.

Le président,
Philippe DERROY

**J'aime la Loire...
PROPRE**

Tous ensemble pour
nettoyer les bords de Loire

Samedi 4 mars 2017

Rejoignez-nous à 8 h 30

POINT DE RENDEZ-VOUS
Point de rendez-vous : ETANG DES CHARMILLES

VENEZ NOMBREUX !

j'aime.la.loire.propre.com

TOUS ENSEMBLE POUR NETTOYER LES BORDS DE LOIRE

UN ACTE CITOYEN POUR L'ENVIRONNEMENT

Le long du cours de notre beau fleuve, des actions « j'aime ma Loire propre » continuent à mobiliser des gens responsables, soucieux de la protection de la faune et de la flore, si particulières dans cet environnement. Mesves a rejoint cette action l'an dernier à l'initiative de la Réserve Naturelle dont le gestionnaire a souhaité associer à cette opération les « usagers » des bords de Loire tels que chasseurs et pêcheurs et, bien sûr, la municipalité et les habitants.

ÉQUIPÉ DE PIED EN CAP

L'an passé, les groupes de « ramasseurs » ont ainsi réuni pas moins de 5 m³ de déchets. Des amoureux de la lande, des randonneurs, des chasseurs, des pêcheurs, des responsables de la réserve naturelle et de la gestion des cours d'eau, des habitants du village et d'ailleurs sont partis dès le matin, qui de l'étang des Charmilles qui du bas de la rue de Loire où ils s'étaient retrouvés, gantés, bottés et sac poubelle à la main. Pensez à vous équiper !

LES CRUES MAIS PAS QUE !

Comme l'expliquaient à la presse des élus et le gestionnaire de la réserve naturelle, les crues ont souvent bon dos. En effet, elles véhiculent des volumes d'ordures (déposées en amont par qui ?) Mais l'attitude de certains est inacceptable. Les gestes citoyens de respect de la nature ne sont pas rentrés dans la culture de tout le monde. Il reste du chemin à faire dans les comportements.

DE L'UTILE A L'AGRÉABLE

Le travail accompli, les groupes s'étaient retrouvés autour d'un casse-croûte chaleureux.

L'ESSENTIEL C'EST DE PARTICIPER

Que ce soit à Cosne, Pouilly, Mesves ou La Charité, notre action pour la sauvegarde du site ligérien permet de préserver ce patrimoine unique en Europe. De plus, à Mesves, elle diminue le risque de blessures pour les animaux et en particulier les moutons qui disposent d'un pâturage de grande qualité.

C'EST AUSSI L'OCCASION DE NOUS RENCONTRER !

Comité des Fêtes

*Jean-Luc Bacquié, le Président,
les membres et bénévoles
du Comité des Fêtes vous présentent
leurs meilleurs voeux
pour cette nouvelle année.*

Un grand merci pour votre fidélité lors de nos manifestations.

SAMEDI 8 AVRIL 2017

SALLE DES FÊTES

DE MESVES-SUR-LOIRE

SOIRÉE COUSCOUS

*Petit rappel : n'attendez pas les derniers jours
pour vous inscrire car les places des soirées en
salle sont limitées.*

Le président,
Jean-Luc Bacquié

AAPPMA « Ablette Charitoise »



En janvier notre AAPPMA a dragué l'étang rive est sur une bande d'environ 10 m sur 150 m.

Nous augmentons ainsi la profondeur et éliminons les racines des plantes aquatiques invasives.

En novembre, nous avons empoissonné en gardons (80 kg) et en tanches (40 kg).

Le 8 décembre, nous avons déversé 20 kg de brochets "couteau".

Le 21 décembre, ce sont 20 kg de sandres de très belle taille qui ont été lâchés.

Le 10 décembre, le bureau et quelques sociétaires ont commencé le débroussaillage de la rive sud-est.

Cette opération doit être reconduite début 2017.

Au printemps 2017, nous prévoyons une opération d'initiation à la pêche pour les enfants de l'école de Mesves (en collaboration avec leur instituteur).

Comme en 2016, nous invitons les pêcheurs de Mesves à prendre leur carte auprès de L'Ablette, AAPPMA qui gère leur plan d'eau.

Le secrétaire,
Luc FONTENIL

Club de l'Etang

*Les membres du club
vous présentent leurs meilleurs voeux
pour l'année 2017.*

Le 21 septembre, 15 personnes se sont rendues à Nevers pour un repas dansant à la fête départementale de la fédération. Journée très conviviale où tous les Clubs du département sont conviés.

Le 25 septembre, le club a présenté son exposition-vente et pour la première fois, très peu de visiteurs. Expo très décevante pour les organisateurs et peu rentable pour le club.

Le 27 octobre, le repas annuel au Relais de Pouilly autour d'une très bonne table a redonné du baume au coeur à tous les adhérents dans une ambiance très sympathique.

Le **Loto Club du 30 novembre** a réuni 28 personnes très satisfaites de cet après-midi récréative et chaleureuse.

Avec le club Loisirs et Découvertes de Pouilly-sur-Loire le 15 décembre, une dizaine d'adhérents ont partagé un déjeuner spectacle au Cabaret Sancerrois à Ménéto Ratel dans une ambiance Cabaret très appréciée.

Le mercredi 21 décembre, après une présentation et un repas offert par Pro Confort (Sté spécialisée dans la vente de produits liés au bien-être et au confort pour la maison), le club a dégusté vers 16 h la traditionnelle bûche de Noël pour clôturer l'année 2016.

La présidente,
Monique SAUBION

SALLE DES FÊTES

DIMANCHE 5 MARS 2017 à 12H30



REPAS DU CLUB

OUVERT À TOUS

ANIMÉ PAR FLORENCE PARIOT

Inscriptions : le 15 février, dernier délai le 1^{er} mars 2017

Mme Saubion 03 86 69 08 81

Mme MAQUIGNON ou M. Pottier

VENEZ NOMBREUX !

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE aura lieu
le MERCREDI 29 MARS à 15 h.**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

Dimanche 2 avril	Concours de belote	Salle des fêtes	Les Mille Pattes
Samedi 8 avril	Concert de printemps	Eglise de Mesves	Mesves Anim'
Samedi 8 avril	Soirée dansante	Salle des fêtes	Comité des Fêtes
Lundi 8 mai	Grand Prix Départemental Cycliste de la Nièvre		Municipalité et Fédération Française de Cyclisme (FFC)
Dimanche 14 mai	Fête de la grenouille	Au Parçan	Comité des Fêtes
Samedi 10 juin	Guinguette	Au Parçan	Comité des Fêtes
Samedi 24 juin	Concert d'été	Place Bourdier	Mesves Anim'
Vendredi 14 juillet	Fête Nationale	Au Parçan	Municipalité
Samedi 15 juillet	Fête St-Christophe	Etang des Charmilles	Comité des Fêtes
Samedi 19 août	Brocante	Parc des Charmilles	Société de chasse
Dimanche 3 septembre	Repas des chasseurs	Parc des Charmilles	Société de chasse
Samedi 21 octobre	Soirée dansante	Salle des fêtes	Comité des Fêtes
Samedi 2 décembre	Noël des enfants	Salle des fêtes	Municipalité
Dimanche 10 décembre	Repas des aînés	Lieu à définir	Municipalité
Dimanche 17 décembre	Village de Noël	Place Bourdier	Mesves Anim'

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

Gates FABRICATION
DE FLEXIBLE HYDRAULIQUE

Ent. Sède Franck
58400 Mesves/Loire 06.76.65.24.02

MENUISERIE YVES BEAUFRERE



4, rue du Poêlon
58400 MESVES-SUR-LOIRE

Contact : 07 71 73 70 18 par SMS

Email : mmarin@piemennaturelledebourgogne.com



Nicolas MORIN
Portable : 06 25 74 11 87

PIERRE NATURELLE
DE BOURGOGNE

MURALS INTERIEUR & EXTERIEUR - MOBILLES - PAVES - PAVEMENTS MURALS - CHEMINÉES

SIÈGE SOCIAL
58400 MESVES-SUR-LOIRE - Tél. : 03 86 21 24 25 - Fax : 03 86 21 41 75



I.L.N. 7 - 58400 MESVES-SUR LOIRE
☎ 03 86 69 23 16
☎ 03 86 69 28 31
✉ mail@merlottp.com

Profession Collégement
FOUR MANTS

TOLE UTILE

Mobilier métallique
Design Fabrication



Olivier Estord
8, rue de l'Écho - 58400 MESVES SUR LOIRE
06 21 65 21 26 toleutile@gmail.com www.toleutile.com



Georges ROY

PRESTATIONS DE
SERVICES VITICOLE

ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS

16, rue des charmillés
58400 MESVES SUR LOIRE

06 50 32 41 36



PHILIPPE LECHEVIN
ARCHITECTE D.P.L.G.

21 ROUTE D'ANTIBES
58400 MESVES-SUR-LOIRE
TÉL. : 03 86 21 45 53
FAX : 03 86 69 01 01
MAIL : philippelechevin@orange.fr

Renaud RÉMUSAT - Maître d'œuvre

38 bis, route d'Antibes (ex N10 7)
58400 Mesves sur Loire

Etude - Conception - 3D - Permis de construire - Maîtrise d'œuvre

Neuf et Ancien



☎ 03 86 00 07 11
renaud@remusat.fr

☎ 03 15 04 10 82
www.remusat.fr



Photo : M.-F. Arnoux



Photo : M.-F. Arnoux